

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 06 février 2024
Délibération n : 2024_04
Date de convocation : 30 janvier 2024

objet : **Validation du projet de charte 2025-2040 du Parc naturel régional du Queyras**

Par la suite d'une convocation en date du 30 janvier 2024, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la maison du Parc, à Arvieux, le 06 février à 17 heures, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

Président : Christian BLANC

Secrétaire de séance : Valérie GARCIN-EYMÉOUD

Région : Chantal EYMÉOUD, Conseillère régionale, excusée ; Agnès ROSSI, Conseillère régionale, excusée,

Département : Valérie GARCIN-EYMÉOUD, Conseillère départementale, présente (3 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, excusé, pouvoir à Valérie GARCIN-EYMÉOUD (3 voix)

Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras : Charles LACROIX, Conseiller communautaire, présent (1 voix) ; Dominique MOULIN, Président de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, présent (1 voix)

Communes :

- **Abriès-Ristolas** – Nicolas CRUNCHANT, Maire, présent (1 voix) ; Marie-Hélène FAROUZE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Aiguilles** – Françoise PAQUET, Conseillère municipale, présente (1 voix) , Sylvain DAO-LENA, excusé pouvoir à Françoise PAQUET (1 voix)
- **Arvieux** – Christian BLANC, Maire, présent (1 voix) ; Annie COLOMBIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Ceillac** -Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Conseillère municipale, présente (1 voix) ; Amélie FOURNIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** – Jean-Louis PONCET, Maire, (1 voix); Nicole TERRASSE, Conseillère municipale, (1 voix)
- **Eygliers** – Jacques ROUX, Conseiller municipal, présent (1 voix) pouvoir de Lucie FEUTRIER (1 voix)
- **Guillestre** – Lucie FEUTRIER, Adjointe au Maire, excusée, pouvoir à Jacques ROUX (1 voix), Lucie PICHET, suppléante excusée
- **Molines-en-Queyras** – Gilbert BONNIN, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Carole ARMANET, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Saint-Véran** - Mathieu ANTOINE, Maire, (1 voix) ; Sébastien PINZETTA, Adjoint au Maire, excusé pouvoir à Mathieu ANTOINE (1 voix)
- **Vars** – Éric COLLOMBON, Conseiller municipal, excusé ; Bruno MARTIN, suppléant excusé

Nombre de membres en exercice	23	Nombre de suffrages exprimés	24
Nombre de membres présents	16	Pour	24
Nombre de membres représentés	4	Contre	0
Nombre de suffrages	37	Abstentions	0

Vu :

- La Charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur par le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 et prorogée par le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 jusqu'au 18 avril 2024 et sa prolongation d'un an suite aux années COVID ;
- La délibération régionale 20-369 de lancement de la procédure de renouvellement de la charte du Parc, en date du 19 juin 2020 ;
- La délibération 2023-09 du comité syndical du 7 mars 2023 validant l'avant-projet de charte.
- L'avis favorable du comité de pilotage de la charte réuni le 6 février 2024 sur le nouveau projet de charte et plan de Parc ;

Considérant :

La nécessité pour le Parc de faire valider :

- le projet de charte accompagnée du Plan de Parc suite aux modifications apportées en réponse aux avis de l'Etat, du CNPN et de la Fédération des Parcs ;
- les mémoires en réponse à ces avis.

Le Comité syndical, réuni le 06 février 2024, après en avoir délibéré et voté décide :

- D'approuver :
 - o Le projet de charte ;
 - o Le Plan de Parc ;
 - o Les mémoires en réponse aux avis de l'Etat, du CNPN et de la Fédération des Parcs ;
- D'autoriser le Président et la direction à prendre les dispositions nécessaires pour poursuivre la procédure de renouvellement de la charte et notamment à signer tous documents nécessaires à la bonne conduite de la démarche.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme

**Le Président
Christian BLANC**

